

Premiers signataires : Gaspard-Hubert Lonsi Koko (BF, Paris, ESR¹), Najat Azmy (Comité National pour la Diversité), Kofi Yamgnane (CN), Meschac Dovi (Secrétaire de section, 91, ESR), Fayçal Douhane (CN).

LA RÉORGANISATION DE L'ÉCONOMIE

S'agissant du phénomène d'hypoconcentration des richesses, il appartiendra à l'État de mettre en place à l'avance des contre-feux appropriés. Mais il faut qu'il ait conscience non seulement de l'acuité du phénomène d'oscillation pouvant engendrer les récessions et les crises, mais aussi de sa lourde responsabilité en élaborant une politique fiscale qui, désormais, doit être coordonnée avec celle des autres États de l'Union européenne. Car c'est à l'État d'impulser le recyclage dans l'économie du capital accumulé pour éviter l'hyperconcentration des richesses.

Aujourd'hui, le patrimoine total des Français, sous toutes les formes du capital, est de plus de 3 milliards d'euros, après avoir doublé en vingt-cinq ans (augmentation d'environ 3 % par an). Dix pour cent des contribuables français, soit plus de 2 millions, en possèdent à eux seuls plus de la moitié, soit encore une moyenne d'à peu près 1 million d'euros par contribuable.

Il faut donc recycler les actifs financiers dans le circuit économique, par le jeu d'impôt sur le capital remplaçant purement et simplement l'ISF. Il suffit de taxer à partir, par exemple de plus de 457 347 à environ 609 796 euros, les actifs financiers seuls, suivant une échelle progressive avec le niveau de fortune. Il faut y ajouter aussi la taxation des mouvements de capitaux, mesure d'ailleurs déjà pratiquée par plusieurs pays européens.

Il est certain, par ailleurs, que la politique de taux d'intérêts élevés n'est pas susceptible d'empêcher la crise, car elle entrave la reprise de l'action économique. Mais l'angoisse de la surchauffe, engendrant l'inflation, reste dominante dans les banques centrales. **Il appartiendra à la Banque Centrale Européenne (BCE) de savoir tenir compte de la priorité à donner, de combattre d'abord les facteurs propices à la crise. Il faudra aussi drainer l'épargne afin de la recycler, par exemple, par l'emprunt destiné à de grands travaux.**

Outre la taxation annuelle du capital et celle des mouvements de capitaux, l'État doit également prendre les mesures nécessaires contre la spéculation qui intoxique périodiquement les places financières. Par exemple, il sera nécessaire que soient limités les prêts des banques et institutions financières destinés aux Offres Publiques d'Achat d'entreprises.

Enfin, des mesures de couvertures obligatoires partielles sur les marchés à terme et les marchés de produits dérivés enrichiront la panoplie de lutte contre la spéculation. Toutes ces mesures d'assainissement financier auront un caractère immédiat ou à court terme. Mais elles devront être complétées par des politiques combattant récession et crise à long terme. Il ne peut être question d'en arriver à une politique gouvernementale exclusivement dirigiste. Il faut que le système économique reste une société de libre entreprise et il faut ramener l'action administrative des pouvoirs publics à la lutte contre la crise sans engendrer une inefficacité bureaucratique détestable. Il faut que le système administratif soit conçu, pour fonctionner en douceur, avec une aide minimale du gouvernement et les mesures de caractère fiscal et réglementaire doivent être prévues à cet effet par la Loi, après négociation avec les partenaires de l'Union européenne.

Mais, de toute façon en France, l'État devra avant tout veiller à maintenir une réelle concurrence entre entreprises dans certains secteurs. Une loi comme la loi antitrust américaine devra être adoptée. Dès 1776, Adam Smith avait démontré qu'une économie de libre entreprise jouit d'une efficacité maximale et d'une croissance régulière, à condition de maintenir une sévère concurrence entre entreprises. Il ne faut pas perdre de vue que le réflexe naturel des chefs d'entreprises en régime capitaliste consiste à éliminer les concurrents, d'une façon ou d'une autre, et à rechercher une situation de monopole. Or, l'égalitarisme fait partie intégrante de l'économie et il faut viser à le maintenir entre les entreprises, pour éviter la domination dans un secteur d'une seule entreprise sur les autres.

Il faut donc réaliser un système économique dans lequel l'intervention de l'État ne serait pas indispensable, pourvu que l'on respecte la loi du marché et la loi de la concurrence, chaque entreprise conservant toutes ses chances sur le marché, et les regroupements ne se faisant qu'après négociations, le monopole étant interdit par la Loi mais qui est détournée – grâce à la téléphonie – au profit de la spéculation. Mais d'autres mesures, à moyen et long

1 <http://www.enjeux-socialistes.fr>

terme, doivent compléter encore ce qui précède.

Le rôle d'un État socialiste nouveau sera d'instaurer des lois et réglementations de contrôle du capitalisme qui resterait libre de se développer, non seulement au profit de ses actionnaires mais aussi de ses salariés, sous la garantie de la loi. Mais certains principes doivent être respectés pour assurer la bonne harmonie de l'ensemble des mesures prises.

La liberté d'entreprendre et le droit de propriété sont garantis par la Constitution, dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'initiative privée doit en conséquence rester totale dans le domaine de l'investissement, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, au besoin avec des aides sélectives consenties par l'intermédiaire de banques et institutions de crédits prévues à cet effet.

La loi de 1969 sur les sociétés prévoit de laisser à celles-ci un choix organisant le pouvoir en leur sein, soit à partir d'un Conseil d'Administration, représentant les actionnaires, soit par l'intermédiaire d'un Conseil de Surveillance à la façon de la cogestion allemande. Cette loi devra être révisée et le système du Conseil de Surveillance généralisée. Car, en effet, la grande majorité des sociétés françaises ont opté pour un Conseil d'Administration dont les administrateurs se retrouvent les uns chez les autres, touchent d'importants jetons de présence, si bien que l'ensemble de toute l'économie française se trouve entre les mains de deux ou quatre centaines de personnes, toujours les mêmes, constituant en France une oligarchie mise en place dès 1986, lorsque la droite reprit le pouvoir et procéda aux privatisations des sociétés nationalisées par la gauche. En faisant participer le personnel à la gestion de l'entreprise, on réduit cet inconvénient.

Le personnel salarié de l'entreprise doit par ailleurs avoir la possibilité d'en devenir actionnaire, soit par le biais des émissions d'actions accompagnant une augmentation de capital, soit en acquérant des stock-options. En France, les dirigeants d'entreprises se sont depuis des années réservé le bénéfice des stock-options et beaucoup ont ainsi fait fortune. Seul parmi eux, Jean Calvet, ancien Président de PSA Automobiles Peugeot, en avait étendu le bénéfice à l'ensemble de ses cadres. En fait, il faut généraliser le droit d'acquérir des stock-options de la société à tout son personnel.

Au sein de l'entreprise, l'éventail des salaires doit être resserré. Un lien doit exister entre salaires minima et salaires maxima. Il faudra donc remanier les conventions collectives pour le créer. *Grosso modo*, les salaires les plus élevés, ceux des membres de la Direction, ne devront pas représenter plus de 8 à 12 fois le salaire le plus bas suivant la taille de l'entreprise : c'est-à-dire le Salaire Interprofessionnel de Croissance (SMIC). Le meilleur moyen pour y parvenir est de prévoir dans l'impôt sur le revenu, d'une part, la tranche pour les célibataires et, d'autre part, la taxation dissuasive de tranches supérieures supplémentaires à créer à 60, 65 et 70 % par exemple. Quant au SMIC, c'est une mesure à généraliser dans toute l'Union européenne à l'exemple de l'initiative ayant été prise par Tony Blair en Grande Bretagne.

Aujourd'hui, chaque entreprise, à partir de 10 salariés, doit faire élire un comité d'entreprise. Ce nombre doit être réduit à 6, car la plupart des artisans importants, ceux qui travaillent par exemple avec des membres de leur famille, adoptent désormais le statut de société. Il faut réglementer le rôle des comités d'entreprise et comités d'établissements pour leur confier une mission qui ne soit pas seulement sociale. Parmi leurs fonctions pourraient figurer la gestion du personnel et le contrôle des licenciements, au besoin l'appel à l'inspection du travail.

L'intervention gouvernementale directe dans l'économie doit être minimale et soutenir essentiellement l'intérêt général de la Nation. Outre la gestion des services publics et du patrimoine industriel ou financier appartenant à l'État, l'action gouvernementale doit se limiter au maintien de la concurrence en luttant contre les monopoles, et à la défense des intérêts des plus défavorisés dans la société. En particulier, l'intervention gouvernementale veillera à assurer une réelle concurrence dans les industries agro-alimentaires et de confection fabriquant les produits de première nécessité et assurant les services, sur lesquels la TVA sera encore réduite. Il appartiendra aussi à l'État de garantir l'approvisionnement ou la production des matières premières. **L'État doit empêcher par ces actions certaines entreprises privées de tenir la population, ou d'autres entreprises, à leur merci.**

Une réforme de fond concernant la lutte contre l'excès de concentration des richesses doit porter sur l'impôt sur les successions. Celui-ci est trop lourd pour les petits et moyens héritages, c'est-à-dire l'immense majorité de ces derniers, et permet aux très grandes fortunes d'être transmises à un ou deux héritiers seulement sans y laisser trop de plumes, d'autant plus que le niveau de fortune considéré est élevé.

Deux mesures s'imposent à cet effet pour les classes populaires et les classes moyennes. **Aux**

enfants légaux de la famille et aux enfants naturels qui sont les héritiers directs, il faut adjoindre en toute justice le conjoint survivant à égalité de droits dans le cas où la succession a lieu sans testament. Par contre les tranches successives du patrimoine taxable après déduction des abattements seront moins étendues, par exemple, pour un héritage supérieur à 4 millions d'euros par héritier direct, soit pour une famille de deux enfants et leur mère (3 héritiers directs), une fortune de plus de 13 millions d'euros.

Cette augmentation de la taxation dans les tranches élevées de l'héritage permettra donc de ralentir la progression de la concentration des richesses. À ce niveau-là, la taxation remplit le rôle qui lui est assigné, à savoir le plafonnement de très grandes fortunes concentrées en une seule main, pour déjouer cette auto-valorisation au rythme de 3 % par an qui, autrement par accumulation, augmenterait la fortune de façon continue.

Le budget annuel de l'État est fixé par la Loi de finances, préparée par le gouvernement et votée par le Parlement. Une politique à courte vue consiste, chaque année, à reprendre le budget de l'exercice précédent et de lui apporter les corrections nécessitées par la conjoncture de l'année en cours. Or, il y a lieu de corriger l'équilibrage du budget de l'État à moyen et long terme de façon à tenir compte des cycles économiques à venir qui sont désormais prévisibles à condition d'observer les courbes de croissance et de récession des années passées, que peut établir l'INSEE à partir de ses archives du XX^e siècle. Cependant, les limites d'un dépassement budgétaire devront rester inférieures à 3 % conformément au Traité européen de Maastricht complété en 1996 à Amsterdam.

Désormais, la Banque de France, laquelle est indépendante, est supervisée par la BCE, gestionnaire de la monnaie commune. Il faudra donc pour maintenir la croissance moyenne en Europe, que la croissance monétaire moyenne de 3 à 6 % soit contrôlée par la Banque Centrale. La BCE et la Banque de France accentueront la croissance monétaire, en cas de récession à l'échelle européenne, et la réduiront au moment des périodes fastes. Car, contrairement aux thèses monétaires de Milton Friedman, la masse monétaire doit varier à l'initiative de la Banque Centrale pour corriger les instabilités intrinsèques du système capitaliste.

Le gouvernement de l'État et la Banque de France mèneront une politique de réforme bancaire profonde. Aujourd'hui, les banques françaises restent strictement financières, recherchant pour leurs clients la gestion de portefeuilles tranquilles et juteux, et le plus grand profit pour leurs actionnaires. Elles sont défaillantes quand il s'agit de prêter aux entreprises pour assurer leur développement.

Dans les industries de haute technologie qui foisonnent d'initiatives, c'est le crédit qui manque le plus, les banques en France fuyant le risque industriel. Or, la prospérité actuelle aussi bien dans la Silicon Valley, aux États-Unis, que celle des dernières années de l'économie allemande d'il y a quelques années, est basée sur l'engagement financier des banques qui, en ayant pris une part de capital dans une entreprise en expansion, ont apporté les capitaux nécessaires à l'investissement et au développement. C'est le principe de la banque-industrie. La Deutsche Bank et les banques allemandes pratiquent couramment ce système.

En France, ce fut la politique menée par le Crédit Lyonnais qui, malheureusement, s'engagea dans l'achat d'actifs douteux. Mais le gouvernement d'Alain Juppé, dans le but de liquider cette politique, fit brader à bas prix tous les actifs ayant ainsi creusé encore plus la banqueroute de la Grande Banque Nationale. Il faut pourtant que la politique bancaire de l'État et de la Banque de France recoure à la banque-industrie ainsi qu'au capital-risque à l'américaine.

L'État devra aussi **créer une grande Banque Nationale d'Investissement Publique (BNIP), qui aura pour mission de gérer le capital industriel et financier de l'État, le patrimoine de la Nation, et de le faire fructifier.** En effet, l'État restera souvent partenaire de groupes privés dans certaines entreprises à capitaux mixtes comme, par exemple, France Télécom, et de toute façon certaines entreprises resteront définitivement ou temporairement nationales, comme le Groupement Industriel de l'Armement (GIA). L'existence de cette Banque Nationale de l'Investissement Publique permettra de séparer les capitaux et les fonds publics du patrimoine national du Budget courant de fonctionnement de l'État.

Car avec la mondialisation et l'existence de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), il sera nécessaire que la France et l'Europe obtiennent des Anglo-Saxons, **la création d'un Conseil de Sécurité Économique (CSE), une organisation mondiale qui aurait en charge d'assurer la stabilité dans l'économie mondiale,** conformément aux propositions de Jacques Delors. Par ailleurs, les organisations mises en place après la Seconde Guerre mondiale – FMI, Banque mondiale, etc. – ne correspondent plus au fonctionnement actuel de la planète. Aujourd'hui, le FMI n'a plus le moyen de venir en aide à un pays de plus qui serait frappé à son tour. C'est la raison pour laquelle **la création d'un Conseil de Sécurité Économique est urgente.**

« *La lutte de classes n'est pas une vue de l'esprit mais une réalité qui n'est pas prête à s'éteindre.* » Ce rappel est censé venir d'un homme qu'on ne peut soupçonner de complaisance avec le marxisme dogmatique, en l'occurrence François Mitterrand. Léon Blum préférait utiliser le terme d'« action de classes », voulant se démarquer du guesdisme du secrétaire général de la SFIO, Paul Faure, et de l'héritage de Jules Guesde et Paul Lafargue qui avaient tant combattu Jean Jaurès. Il faut dénouer la lutte « classe contre classe », « prolétariat contre bourgeoisie » chère aux marxistes dogmatiques, car illusion entre autres illusions, elle menait les socialistes à l'impasse. Il n'en reste pas moins que la lutte de classes existe, ne serait-ce que dans la compétition à propos, souvent, de l'affrontement gauche contre droite.

Tous les signataires : Najat Azmy, Daniel Banguiya (CA, 75, ESR), M. Aliou Mamadou Barry, Laurent Brouillet (CF, 75, ESR), Oscrà Chira Vasquez (ESR), Victor Courties (CA, 75, ESR), Fayçal Douhane, Meschac Dovi, Françoise Gandon (ESR), Gaspard-Hubert Lonsi Koko, Olivier Ndiaye (ESR), Adeline Ndoko-Essombe (ESR), Horace Soncy (ESR), Kofi Yamgnane.

Contact :

Site : <http://www.enjeux-socialistes.fr> – E-mail : contact@enjeux-socialistes.fr
Gaspard-Hubert Lonsi Koko : 0612066872 – Najat Azmy : 0666824503